



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 janvier 2024

Procès-verbal

I - AVANT CONSEIL :

M. le Maire ouvre cette première séance de l'année et en profite pour présenter les nombreux projets à courts et moyens termes :

- **Théâtre de Verdure** : grosse opération pour 2024 ; le dépôt du permis de construire et les demandes de subvention ont été déposées ; le projet s'élève à 328 500 € ht financés, nous l'espérons à hauteur de 80% de financement publics et 20 % d'autofinancement. Les travaux se feront sur deux années.
- **Aire de jeux Max Rouquette** : dès le 1^{er} trimestre, les travaux de réaménagement de l'aire de jeux Max Rouquette vont être réalisés ; le sol sera retravaillé, de nouveaux éléments seront installés. Il s'agit de remettre en conformité les jeux d'enfants, suite aux remarques répétées de l'APAVE. Montant estimé 60 000 € / montant des subventions obtenues 37 259 €.
- **Square Jean Moulin** : un projet de restauration des toilettes publiques, réalisé par Nicolas Lorimy, sera soumis à l'architecte des Bâtiments de France. La vétusté de ces toilettes nécessite des travaux afin de recevoir les visiteurs dans de meilleures conditions. Le projet de réaménagement global du Square Jean-Moulin est également en réflexion.
- **Rénovation des Logis Verts** : suite à la réalisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé pour les 4 appartements et la salle de réunion, la performance énergétique et climatique a été évaluée à F ; il est donc nécessaire de réaliser des travaux afin de réduire l'impact écologique ; le chauffage sera repensé ainsi que la production d'eau chaude.
- **Eclairage public : Changement de 22 lanternes vétustes, route départementale 4 et Grand Chemin Val de Gellone** : nous sommes dans l'attente de la décision d'attribution (ou de refus) de la subvention demandée à l'Etat dans le cadre du fonds vert afin de lancer cette opération qui finalisera le changement de la totalité des lanternes d'éclairage public du village. Ce projet a connu de nombreux contretemps pour son financement depuis le début du mandat.

Autres projets et travaux qui seront engagés en 2024 :

- Réfection du Mur du parking St Laurent,
- Réfection de la toiture du parvis de la Mairie,
- Travaux de consolidation des voutes causés par des affouillements du Verdus : parties privées à la charge des particuliers et parties communales à la charge de la Mairie.
- Taille des platanes du Square Jean Moulin (à la demande du voisinage)
- Installation de rondins de marquage des places de stationnement sur les parkings municipaux (le marquage à la chaux ne convient plus). Sur le modèle du parking du Pont du Diable.
- Installation des racks de stationnement vélo,
- Vidéosurveillance parking Pré des Pères,
- Achat de parcelles (en cours de négociation)
- Actualisation du Plan communal de sauvegarde,
- Signalétique : l'étude est achevée mais les services de l'état n'ont pas totalement validé le projet qui doit encore être modifié,
- Lancement de l'étude de programmation de « Gellone 2050 »

- Poursuite de l'étude et lancement des travaux « du déplacement de l'autel de Guilhem » dans l'absidiole Sud qui a été présentée à la Drac le 30 janvier.
- Jeu vidéo : des financements ont été obtenus mais on espère également d'éventuels fonds européens.
- 2024 : Année du sport : relancer les activités sportives : table de ping-pong, baby-foot...

Les budgets seront présentés au mois de mars ; les principaux projets représentent une enveloppe de 700 000€ avec une part d'autofinancement d'environ 440 000€.

Actualités réglementaires 2024 :

- Modification du règlement de stationnement afin de répondre aux abus de la saison dernière. Une réunion sur le thème du stationnement est demandée par les habitants du bas de village. Le règlement prévu devrait répondre à leurs attentes.
- Livret des habitants 2024 ?
- Rédaction du livret du professionnel 2024 : à sa demande l'association des professionnels y sera associée.
- Police de la Publicité : La compétence revient au Communes. Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024. Depuis le 1er janvier 2024, les maires sont donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire. Cela permettra d'être plus efficace pour remédier aux abus de certains commerçants.
- Meublés tourisme : Réflexion menée par l'Etat sur la gestion des meublés tourisme ; il serait intéressant pour la commune d'avoir un bilan des locations saisonnières pour étudier quelles mesures pour favoriser un équilibre entre résidences principales, secondaires et locations touristiques. Le Conseil Municipal y réfléchit.
- Gestion du tri : 11 communes du sud de la CCVH sont déjà en apport collectif : Expérimentation semble-t-il très positive. Par ailleurs la facturation au service est en réflexion.
- Le programme culturel 2024 en cours de finalisation. Un temps fort sera l'exposition « le chapiteau retrouvé » qui présentera le chapiteau du cloître qui a été rendu à la commune.
- Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) : débroussaillage aux des abords des habitations par tous les propriétaires de bâti pour lutter contre le risque incendie important.
- Suppression de la boucle cuivre : fermeture physique fin 2025, des offres commerciales uniquement pour le réseau fibre à compter du 31/12/2024.

Réflexion pour les années à venir :

- Bornes de recharges électriques pour les véhicules
- Grand Chemin val de Gellone : installation de chicanes à l'étude
- Place de la Liberté : sécurisation de l'accès avec installation de borne dissuasive
- Avenue St Benoit d'Aniane : rénovation du stationnement résident,
- Désimperméabilisation du parking pré des pères : réflexion avec le pays cœur d'Hérault
- Poursuite de l'Etude sur les risques gravitaires : réactualisé avec plusieurs sites à évaluer, Urgent !
- Réfection des traverses (calades, réseaux.)
- Salle Brunan : réalisation d'une sortie de secours et d'un accès direct de la salle au parking
- Parcours sportif vers le terrain de foot-
- Château : la 2^{ème} phase constituant la sécurisation de l'accès est estimée à 200 000 €. Nous commençons à réfléchir aux financements.
- Tour des prisons : projet d'accès intérieur : mise en place d'un échafaudage

M. le Maire propose maintenant de passer à la séance du Conseil Municipal :

II- SEANCE PUBLIQUE :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, VEDEL P, THEULE JC, KROGSDAHL A, STEHLE C,

Procuration : MINAZZO D à THEULE JC

Absent : NICAISE V

Date de Convocation : 18/01/2024

Secrétaire de Séance : MORESMAU JP

Membres en exercice : 9

Membres Présents : 7

Procurations : 1

Votants : 8

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12 :** **Vote : 8 pour**

➤ **Délibération 01-2024** Décision modificative 6 - budget général 2023 :

Compte 6611 intérêt emprunt	+0.04 €
Compte 626 : frais de poste et télécommunications	-0.04 €

Vote : 8 pour

➤ **Délibération 02-2024 Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2024 (25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'2023) :**

M. l'adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD):

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un ratio maximal autorisé de 25 % soit :

Budget général		Crédits ouverts 2023	Autorisation 2024
2152	Installations de voirie	15 000.00 €	3 750 €
2188	Autres immo corporelles	17 050.00 €	4 262 €
231	immo corporelles en cours	186 157.05 €	46 539.26 €
		Total	54 551.26 €
Budget parking			
2111	terrains nus	15 000.00 €	3 750.00 €
2157	Matériel et outillage	25 904.12 €	6 746.03 €
2188	Autres immo corporelles	2 500.00 €	625.00 €
2313	immo corporelles en cours	35 499.95 €	8 874.98 €
		Total	19 996.01 €
Budget musée			
203	Frais études, recherche	48 750.00 €	12 187.50 €
2188	Autres immobilis corporelles	2 500.00 €	625.00 €
231	immo corporelles en cours	121 002.35 €	30 250.58 €
		Total	43 063.08 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite des plafonds tels que répartis ci-dessus
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024 **Vote : 8 pour**

➤ **Délibération 03-2024 : Tarifs du forfait post stationnement :**

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam) du 27 janvier 2014 a conduit à la dépenalisation et la décentralisation des infractions au stationnement payant sur la voirie. En lieu et place des procès-verbaux, ont été institués des Forfaits Post-Stationnement (FPS) sanctionnant le non-paiement total ou partiel de la redevance de stationnement.

Le montant des FPS est perçu par la commune. Ces mesures ont pris effet le 1er janvier 2018. Le Conseil municipal de Saint-Guilhem-le-Désert avait fixé le montant du FPS à 25 € et minoré à 9 € si le paiement intervient sous quatre jours.

M. le Maire propose de fixer les tarifs ainsi à compter du 01/03/2024 :

Forfait Post-Stationnement 25 € et Forfait Post- Stationnement minoré 15 €.

Le Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Vote : 8 pour

➤ **Délibération 04-2024 Demande de subventions à l'ETAT dans le cadre de la DETR & au Conseil Départemental : réhabilitation Buvette Travaux théâtre du Verdure :**

M. le Maire expose que le projet de rénovation du Théâtre de Verdure, espace buvette-cuisine patio a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire selon les instructions des élus et de la population. Cet ensemble très polyfonctionnel est un atout exceptionnel pour la vie associative, culturelle et festive du village. Au vu de la vétusté de cet espace, il est primordial aujourd'hui de requalifier la buvette-cuisine-patio pour une remise aux normes des équipements et la réhabilitation des espaces extérieurs (Sols, portes et portails, éclairages...). Le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un avant-projet sommaire à 328 500 € HT soit 394 200 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	164 250 €	50 %
Département		98 550 €	30 %
Autofinancement			
Fonds propres			
Emprunt		65 700 €	20 %
Total HT		328 500 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de dépôt de permis de construire : 04/12/2023

Date de lancement de l'appel d'offre : avril 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2025

Le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 328 500 HT
 - approuve le plan de financement exposé
 - autorise le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
 - autorise le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
 - autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions ».
- Un Emprunt pourrait être contracté pour financer ce projet ; car la commune est très peu endettée. En cours uniquement l'emprunt concernant les travaux de restauration de la mairie

Vote : 8 pour

➤ **Délibération 05-2024 : Demande subvention Fonds Vert : Eclairage public – modification du plan de financement :**

Suite au dépôt de la demande de subvention, l'Etat nous demande de modifier le plan de financement ; la subvention demandée ne peut excéder 20 % du montant total du projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	Fonds Verts	3 316 €	20 %
Autofinancement			
Fonds propres		13 264 €	80 %
	Total HT	16 580 €	

Le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 580 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

Vote : 8 pour

➤ **Délibération 06-2024 / CCAS : participation aux frais de carburant pour Mme Alla Zhuravlova :**

Le CCAS a la compétence pour octroyer des aides financières en faveur des personnes en situation de difficulté sociale et financière.

M. MORESMAU, adjoint au Maire, rappelle qu'une famille de réfugiés Ukrainiens s'est installée sur notre commune et qu'ils n'ont que très peu de ressources. Régulièrement la mère de famille participe à des cours de français avec un organisme agréé sur la commune de Lodève afin de se familiariser avec la langue française. Étant donné que peu de transport en commun desservent notre commune, elle utilise son véhicule personnel pour se rendre à Lodève.

Le Conseil Municipal propose d'apporter une aide financière pour répondre aux besoins de mobilité étant donné que cette mère de famille est investie dans cette formation.

Le Conseil entendu l'exposé de l'adjoint au Maire et après en avoir délibéré décide de participer aux frais de carburant pour un montant de 80 €.

Vote : 8 pour

➤ **Délibération 07-2024 : Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Hérault Energie pour « l'achat d'énergies, de fournitures -services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » :**

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, que les Syndicats d'Énergies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, que le groupement est constitué pour une durée illimitée, que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres, que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Le Conseil Municipal VALIDE L'ADHESION de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Vote 8 pour

➤ **Délibération 08-2024 : Soutien financier au secours populaire Français – Antenne Saint André de Sangonis :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant du Secours Populaire Français, Antenne Moyenne Vallée de l'Hérault, dont le siège est basé à Saint André de Sangonis, sollicitant la commune afin de prétendre à un soutien financier.

Le Secours Populaire est au cœur du système de solidarité de notre territoire. Il propose aux familles en grande difficulté un certain nombre de services dont une aide alimentaire, une boutique de la solidarité à petit prix, un accès aux soins, un lieu d'écoute, une aide à la compréhension et rédaction de courriers administratifs.

Il a permis en 2023 à 167 familles dont une famille de notre commune de bénéficier de ces accompagnements.

Afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans le domaine social et continuer à apporter leur soutien à une population vivant dans la précarité,

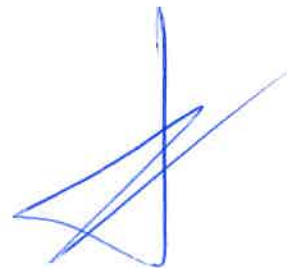
Le Conseil Municipal décide de soutenir le secours populaire et verser une subvention à hauteur de 100 €.

Vote : 8 pour

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40.

Robert SIEGEL,
Maire,

La/ Le Secrétaire de Séance,



Approuvé en séance publique du conseil Municipal du 28 mars 2024.

Date affichage : **29 MARS 2024**